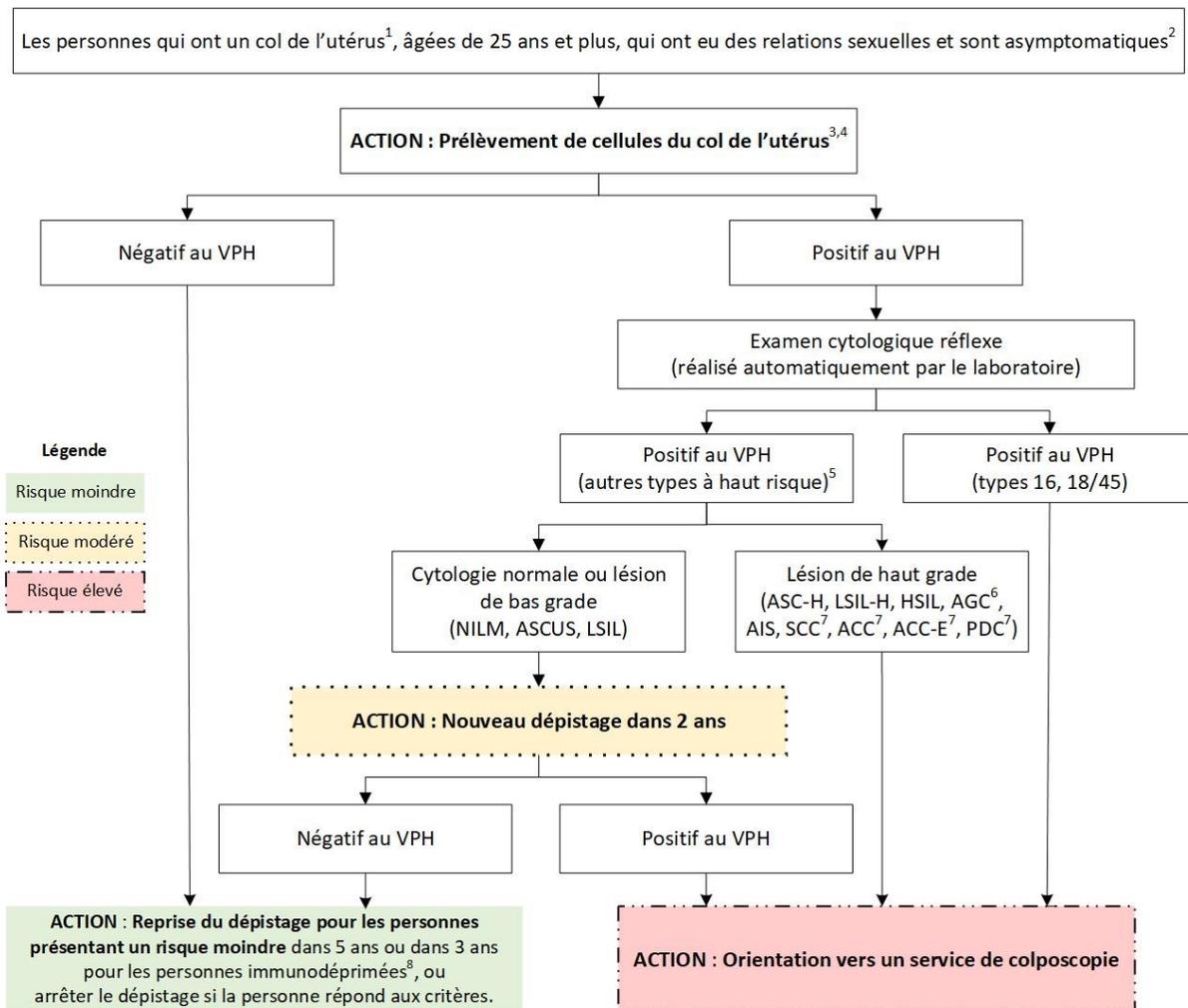


# Programme ontarien de dépistage du cancer du col de l'utérus (PODCCU) : Guide pour le dépistage du cancer du col de l'utérus



ACC = adénocarcinome; ACC-E = adénocarcinome endocervical; AGC = atypie des cellules glandulaires; AIS = adénocarcinome in situ; ASC-H = cellules malpighiennes atypiques, sans exclure les lésions intra-épithéliales malpighiennes de haut grade; ASCUS = cellules malpighiennes atypiques de signification indéterminée; VPH = virus du papillome humain; HSIL = lésions intra-épithéliales malpighiennes de haut grade; LSIL = lésions intra-épithéliales malpighiennes de bas grade; LSIL-H = lésions intra-épithéliales malpighiennes de bas grade, sans exclure de HSIL; NILM = négatif pour lésion intraépithéliale ou malignité; PDC = carcinome peu différencié; SCC = carcinome spinocellulaire

Notes de bas de page :

1. Comprend les femmes, les personnes bispirituelles, les personnes transmasculines, non binaires, enceintes, en post-ménopause, les personnes qui ont subi une hystérectomie subtotale et conservé leur col de l'utérus, ainsi que les personnes qui ont été vaccinées contre le VPH. Le dépistage de routine n'est pas recommandé chez les personnes qui ont subi une ablation du col de l'utérus dans le cadre d'une hystérectomie. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le document d'orientation sur le dépistage des maladies du système urogénital du PODCC à la page [santeontario.ca/Voute-vaginale](https://santeontario.ca/Voute-vaginale)
2. Toute anomalie du col de l'utérus visible ou tout symptôme anormal doit faire l'objet d'examen, quel que soit l'âge de la personne. En cas de découverte d'une lésion au cours d'un test de dépistage de routine du cancer du col de l'utérus, veuillez terminer l'examen et orienter la personne vers un service de colposcopie ou un centre régional de cancérologie. N'attendez pas les résultats du test de dépistage pour orienter la personne vers les prochaines étapes.
3. Le test de dépistage du cancer du col de l'utérus n'est pas prévu pour dépister les types de VPH non cancéreux, comme les verrues anogénitales, ou les autres infections transmissibles sexuellement.
4. Si le test de détection du VPH dans le cadre du dépistage du cancer du col de l'utérus n'est pas valide, veuillez recommencer le prélèvement aussitôt que cela conviendra à la personne, dans un délai de 3 mois. Si le nouveau test de détection du VPH est encore invalide, veuillez orienter la personne vers un service de colposcopie.
5. Si le test est positif pour le VPH (autres types à haut risque) avec une cytologie insatisfaisante, répétez uniquement le test de cytologie (c'est-à-dire ne répétez pas le test du VPH) dès que possible (dans les 3 mois). Si le nouveau test de cytologie est insatisfaisant, veuillez orienter vers une colposcopie. Après un résultat de cytologie insatisfaisant, il convient de considérer un traitement à base d'œstrogènes intravaginaux pour les personnes en péri-ménopause ou ménopause et pour les personnes utilisant une hormonothérapie androgénique.
6. Comprend AGC-N/NOS, AEC-N/NOS (AGC-N = atypie des cellules glandulaires, en faveur d'une néoplasie; AGC-NOS = AGC, sans autre précision; AEC-N = cellules glandulaires atypiques, en faveur d'une néoplasie; AEC-NOS = AEC, sans autre précision).
7. Si une personne obtient des résultats indiquant SCC, ACC, ACC-E ou PDC, veuillez l'orienter en urgence vers un service de colposcopie ou si la présence d'une lésion est évidente, veuillez envisager de l'orienter vers un service d'oncologie gynécologique.
8. Les populations immunodéprimées suivantes peuvent présenter un risque accru de développer des lésions cervicales précancéreuses et un cancer du col de l'utérus. Elles doivent se faire dépister tous les trois ans si leur dernier test de dépistage du VPH était négatif : les personnes atteintes du VIH/SIDA, quel que soit leur numération des lymphocytes T-CD4; les personnes ayant une immunodéficience congénitale (primaire); les receveurs d'organes (organe solide ou greffes allogéniques); les personnes ayant besoin d'un traitement (en continu ou à intervalles fréquentes) comportant des médicaments immunosuppresseurs depuis trois ans ou plus; les personnes atteintes d'un lupus érythémateux disséminé, qu'elles reçoivent un traitement immunosuppresseur ou non; les personnes présentant une insuffisance rénale et nécessitant une dialyse.

# Programme ontarien de dépistage du cancer du col de l'utérus (PODCCU) : Arrêt du dépistage du cancer du col de l'utérus

Âge	Résultat du test	Prochaines étapes cliniques	Éléments à prendre en compte et exceptions
Personne âgée entre 65 et 69 ans	Non dépistée	Continuer le dépistage	Si une personne n'a pas fait l'objet d'un dépistage du cancer du col de l'utérus entre ses 65 et ses 69 ans, elle doit être dépistée jusqu'à l'âge de 74 ans.
Personne âgée entre 65 et 69 ans	Négatif au VPH	Arrêter le dépistage	Si une personne a reçu <b>1</b> résultat négatif au test de dépistage du virus du papillome humaine (VPH) entre ses 65 et ses 69 ans, elle peut arrêter le dépistage du cancer du col de l'utérus, sauf exceptions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• si la personne est immunodéprimée<sup>1</sup>, elle doit se faire dépister jusqu'à l'âge de 74 ans;</li> <li>• si la personne est âgée de 65 à 69 ans, qu'elle a été mise en congé du service de coloscopie avec la recommandation de se faire dépister tous les 2 ans, car elle ne répond pas encore aux critères pour recommencer un dépistage de routine du cancer du col de l'utérus, elle doit se faire dépister jusqu'à l'âge de 74 ans.</li> </ul>
Personne âgée entre 65 et 69 ans	Positif au VPH	Continuer le parcours de dépistage du cancer du col de l'utérus et orienter la personne vers un service de coloscopie s'il y a lieu	Suivre le parcours de dépistage du cancer du col de l'utérus jusqu'à l'obtention d'un résultat négatif au test de dépistage du VPH ou jusqu'à l'âge de 74 ans, selon la première des deux éventualités
Personne âgée entre 70 et 74 ans	Positif au VPH, quel que soit le type de VPH ou la cytologie	Orienter directement la personne vers un service de coloscopie	Les personnes âgées de 70 à 74 ans qui ont reçu un résultat positif au test de dépistage du VPH doivent subir une coloscopie pour exclure la présence de lésions de haut grade et pourront ensuite arrêter le dépistage en toute sécurité, si les résultats de la coloscopie sont négatifs.
Personne âgée de 75 ans et plus <sup>2</sup>	Sans objet	Sans objet	Le PODCCU ne recommande pas le dépistage du cancer du col de l'utérus chez les personnes âgées de 75 ans et plus. Cependant, chez les personnes âgées de 75 ans et plus, toute anomalie du col de l'utérus visible ou tout symptôme anormal doit faire l'objet d'examen, quel que soit l'âge de la personne.

Notes de bas de page :

1. Les populations immunodéprimées suivantes peuvent présenter un risque accru de développer des lésions cervicales précancéreuses et un cancer du col de l'utérus. Elles doivent se faire dépister tous les trois ans si leur dernier test de dépistage du VPH était négatif : les personnes atteintes du VIH/SIDA, quel que soit leur numération des lymphocytes T-CD4; les personnes ayant une immunodéficience congénitale (primaire); les receveurs d'organes (organe solide ou greffes allogéniques); les personnes ayant besoin d'un traitement (en continu ou à intervalles fréquentes) comportant des médicaments immunosuppresseurs depuis trois ans ou plus; les personnes atteintes d'un lupus érythémateux disséminé, qu'elles reçoivent un traitement immunosuppresseur ou non; les personnes présentant une insuffisance rénale et nécessitant une dialyse.
2. En raison d'un potentiel inconfort ou d'une possible atrophie (qui entraîne des problèmes à l'examen visuel), le recours à l'oestrogénothérapie par voie vaginale peut être envisagé en l'absence de contre-indications médicales.